

# Le SPIP 54 mobilisé pour le CTI

Qui aurait pu penser qu'en 2022, les SPIP doivent se mobiliser pour faire valoir leur identité professionnelle pourtant reconnue et mentionnée dans les textes (CPP, RPO, décrets) :

**Oui le SPIP, tout personnel confondu, réalise au quotidien de l'accompagnement socio-éducatif !**

Pourtant le SPIP est exclu du CTI malgré sa mention, belle et bien présente, dans le décret du 28/04/2022 accordant le CTI aux métiers de l'accompagnement social :

## **UBUESQUE**

La mesure compensatoire proposée exclut encore trop de catégories de personnels et n'est pas satisfaisante en matière de revalorisation et droits à la retraite.

Les personnels du SPIP 54, syndiqués ou non, se sont réunis en AG le 20/06/2022 et ont donc décidé de se mobiliser pour obtenir le CTI :

- L'envoi de mails massif aux décideurs
- Des réponses automatiques, des bandeau mails
- Courriers aux députés

**Le SPIP 54 réclame l'application du CTI à l'ensemble des personnels et dans les conditions prévues initialement, pas une simple mesure compensatoire**